

Le Syndic-info

Le Syndicat des Travailleurs & Travailleuses du CSSSC (CSN)



Mot du président

Sommaire :

- Mot du Président
- Relations de travail
- Coin CSST
- Négociations locales

Bonjour,

Il me fait très plaisir de m'adresser à vous par le biais de notre journal syndical. Comme vous le savez, depuis l'arrivée des lois 30 et 142, notre organisation a subi divers changements. Présentement, le gros de nos efforts se porte sur la négociation locale.

En terminant, je profite de cette tribune pour remercier sincèrement, pour leurs longues années de militance à notre syndicat, de bons militants soit Gaston Duchesne, Fabien Tremblay, Claude Thériault, Josée Bolet et Ghislain Boily, à qui on souhaite aussi un bonne retraite.

Il y a aussi la réorganisation de notre structure syndicale, qui est à modifier suite au départ des gens de la catégorie 4 vers une autre fédération, la FP- CSN. D'ailleurs nous en profitons pour souhaiter bonne chance et bonne vie syndicale à nos camarades.

Je vous souhaite également, à tous, de très bonnes vacances et je vous remercie pour votre appui constant et indéfectible.

Gilles Lévesque

ATTENTION

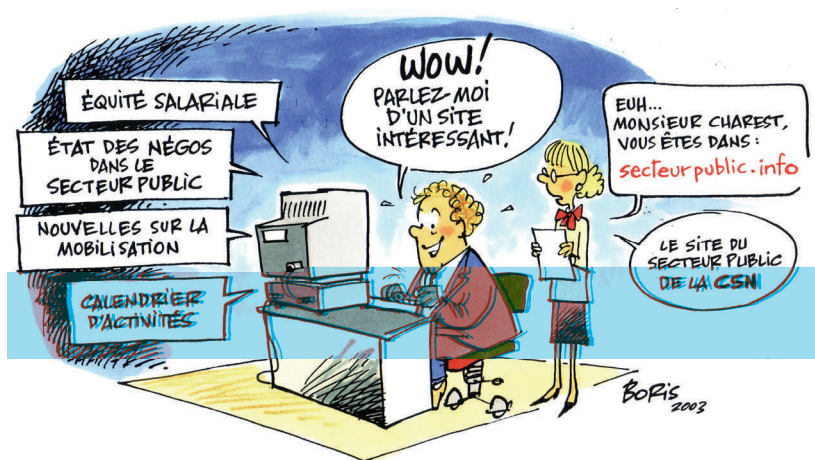
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

5 juin 2007
St-Hilarion

Discussion
sur la
négociation
locale

Relations de travail

Les rencontres du comité de relation de travail se tiennent au besoin, car l'agenda ne nous permet pas de se rencontrer sur une base hebdomadaire pour l'instant. À court terme, nous avons convenu que la négociation locale est notre priorité. Bientôt, l'employeur libérera des personnes afin de répondre et enquêter, **SUR QUOI ???**, les réclamations et les griefs, donc il ne faut pas se décourager.



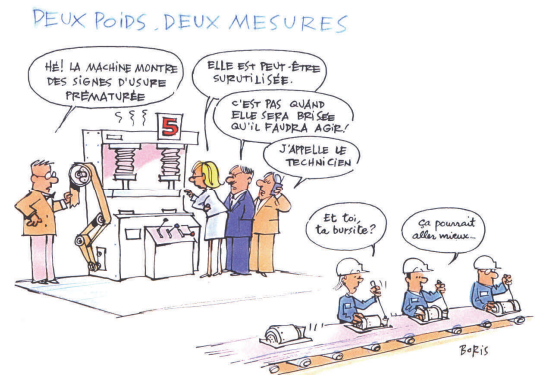
Coin CSST...

Voici quelques définitions très utiles en CSST

Situation dangereuse : situation, équipement ou installation qui, en raison d'une anomalie, présente un risque significatif d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique des travailleurs.

Incident: Événement imprévu et soudain attribuable à toute cause survenu à une personne salariée par le fait ou à l'occasion de son travail, et qui aurait pu entraîner pour elle une lésion professionnelle

V.P.SST
CATHY SIMARD



Négociations locales

Comme vous le savez sans doute, la loi 30, nous impose la négociation de 26 matières au niveau local. Dernièrement, nous avons débutés un BLITZ, car la date butoir du 8 juillet 2007 arrive à grand pas. Le 8 juillet, s'il n'y a pas d'entente, l'employeur demandera au Ministère du travail de nommer un médiateur-arbitre.

Il est important de saisir que l'employeur est en demande sur plusieurs de ces matières, il veut revoir de façon significative notre organisation du travail. En date d'aujourd'hui, seulement 8 matières sur 26 ont été paraphées. L'employeur est gourmand, il nous reste beaucoup de pain sur la planche. Les matières paraphées sont :

- 14 Activités à l'extérieur des installations
- 16 Règle d'éthique entre les parties
- 18 Ordre professionnel
- 21 Perte et destruction de biens personnels
- 20 Conditions particulières lors du transport des usagers
- 23 Vestiaire et salle d'habillage
- 24 Modalités de paiement des salaires
- 25 Établissement d'une caisse d'économie

Voici le calendrier des prochaines rencontres:

- 14, 16, 22, 24, 25, 28 mai 2007
- 12 et 20 juin 2007
- 3, 4 et 5 juillet 2007.

SOYEZ ATTENTIF À NOS PROCHAINES ASSEMBLÉES, CAR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL Y SERONT ABORDÉES, ET NOUS COMPTONS SUR VOUS. NOUS DEVRONS VOUS

Votre site Syndical

Suite aux changements que vous connaissez, consultez le site de votre syndicat pour prendre connaissance de la composition de votre exécutif et

conseil syndical. Certaines informations importantes et les liens pour nous rejoindre y sont aussi indiquées.

Naviguez au www.sttcssc.com

À la prochaine...

L'équipe du journal